CHAPITRE Ier DE LA LOI DU 2 MARS 1989

Formulaire B : déclaration subséquente de participation dans une société cotée au premier marché, par suite d'une modification de quotité

U. A adresser a :	
 la société cotée visée 	
 Commission bancaire et financière 	
	e et des marchés d'instruments financiers
A l'attention de M. G. Delaere	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	TEC
Avenue Louise 99, 1050 BRUXELI	
fax : +32(2)535.24.24 - e-mail : dir	2. in(@col.be
1. Nom de la société visée :RECTICE	EL S.A
2. Données relatives à la personne étab intervenant pour son propre compte	lissant la déclaration en qualité de déclarant
more pour son propre compre	
a) personne physique	
nom + prénom	aan inn isuu – in in ign angmaa aarapaanapsans app s s pragtise ka ka ka ka ka ka ka
adresse	greeten geschellen kommune kommune oor ook ook ook ook ook ook ook ook ook
	to the transport of stormal and supplies and bedrached by the color of a color of the color of t
tél (facultatif)	· THE CONTROL OF THE STREET OF
h)	
b) personne morale	DEC MANES CO
forme juridique + dénomination	REC-MAN & CO
	Société en Commandite par Actions de
	droit luxembourgeois
siège social	Avenue Monterey, 23
	L-2086 LUXEMBOURG
	Grand-Duché du Luxembourg
tél.	+ 352 46.61.11
fax	+ 352 47,11,01
nom et qualité du signataire de la	REC-MAN S.A.R.L.
déclaration	Associé Commandité de REC-MAN &
	CO S.C.A., représentée à son tour par Mr.
	Alain Renard, Gérant, et Mr Luc
	Vansteenkiste, Gérant.
	T WELD COLLECTION OF THE COLLE

3 Eléments constitutifs de la déclaration

Remarque préliminaire

Lorsque la déclaration est opérée par des personnes liées ou agissant de concert, les tableaux I et II seront complétés autant de fois que nécessaire :

- d'abord pour chacune de ces personnes séparément, même si aucune d'elles n'atteint à elle seule l'un des seuils prévus par la loi (cf. art. 8, § 1er, 3°, de l'A.R. du 10 mai 1989)¹;
- ensuite pour *l'ensemble* des personnes liées ou agissant de concert (cf. art. 2, § 1er et 2, de la loi du 2 mars 1989).



Tableau I données générales

Nom de la société visée	RECTICEL S.A.
Droits détenus par 12	REC-MAN & CO S.C.A.
	Avenue Monterey, 23
	L-2086 LUXEMBOURG
lié à	
agissant de concert avec	
Date de réalisation de la situation donnant lieu à	20 décembre 2002
déclaration	20 decembre 2002
Sources relatives au dénominateur	RECTICEL S.A.

∵ableau II : calcul de la quotité	dénomina- teur actuel	déclaration précédente		déclaration précédente Modification en + ou en -		nouvelle déclaration	
	(a)	numérateur	% ³	numérateur	numérateur (b)	% b/a	ce
1 Droits de vote actuels afférents à des titres							
représentatifs du capital	28.333.010	1.361.290	4,80	+ 76.660	1.437.950	5,08	
non représentatifs du capital							
2 Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de							
 droits et engagements de souscription ou d'acquisition de titres à créer, à savoir : ♦ conversion d'obligations ♦ conversion de prêts ♦ exercice de warrants ♦ autres (à détailler le cas échéant) 	2.637 215	1.079.589	40,94	- 76 660	1 002 929	38,03	31/12/ 2007
droits et engagements d'acquisition de titres émis, à savoir : ○ options ○ warrants portant sur des titres émis ○ engagements résultant d'un contrat ○ autres (option d'achat)							
Iotal	30.970.225	2.440.879	7,88	-0	2.440.879	7,88	
Pour mention droits à l'acquisition ou à la souscription de titres, assortis de clauses conditionnelles • droits afférents à la conversion d'obligations • droits afférents à l'exercice de warrants • autres							



Ou, si un tiers détient des titres pour compte d'autrui : droits détenus pour compte de
 Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse; pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social
 Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente

- 4. Données complémentaires à fournir si le nombre de titres détenus est égal ou supérieur à 20 % (art. 8, § 3, de l'A.R. du 10 mai 1989)
 - a. Description de la politique dans laquelle se situe l'acquisition ou la cession :
 - b. Nombre de titres ou de droits acquis au cours des 12 mois précédant la présente déclaration et mode d'acquisition :

		nombre	mode d'acquisition
1	Droits de vote actuels afférents à des titres représentatifs du capital non représentatifs du capital		
2	Droits de vote futurs, potentiels ou non, résultant de • droits et engagements de souscription ou d'acquisition de titres à créer, à savoir : ◊ conversion d'obligations ◊ conversion de prêts ◊ exercice de warrants ◊ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements d'acquisition de titres émis, à savoir : ◊ options ◊ warrants portant sur des titres émis ◊ engagements résultant d'un contrat ◊ autres (à détailler le cas échéant)		

5. Description, éventuellement sous forme d'organigramme, de la structure de contrôle de la ou des sociétés tenues à déclaration (facultatif)

Fait le 23 janvier 2003 à Luxembourg.

Pour REC-MAN S.A.R.L.

Alain RENARD

Gérant

Luc VANSTEENKISTE

Gérant

 $\underline{\textbf{Annexes}}$ (obligatoires en vertu de l'art. 4, § 1^{er} in fine de la Loi du 2 mars 1989) : les documents relatifs à l'opération (aux opérations) donnant lieu à déclaration